



Remboursement crédit avec bien propre

Par **conomomo**, le **10/01/2008** à **10:52**

Bonjour,

Mariée sans contrat, nous avons contracté avec mon époux un crédit immobilier pour l'achat de notre résidence principale. En vendant des biens propres je souhaiterai effectuer un remboursement anticipé sur le crédit. Ma question : comment cela se passe en cas de divorce ? Est-ce que ma part sera plus élevé que celle de mon mari ? Ou est-ce que cette somme sera tombée dans la communauté ?

D'avance merci.